

DUNKERQUE ÉOLIEN EN MER

14 SEPTEMBRE > 20 DÉCEMBRE 2020

cndp Commission nationale
du débat public

CAHIER D'ACTEUR N°12 - DECEMBRE 2020

CAHIER D'ACTEUR

De l'association Nouveau Regard Bray-Dunes

INTRODUCTION

Pour se donner une "bonne image" « décarbonée », la France et les autres états européens privatisent les campagnes à tout va, il suffit de traverser la France pour s'en rendre compte : on tapisse les paysages de ces "moulins à vent", avec l'aide des multinationales de l'énergie, qui veulent sauver leur peau face au changement de consommation.

Et maintenant, on continue à s'attaquer à d'autres espaces, les océans, comme en Mer du Nord, sur un site classé Natura 2000, devant les plages des Dunes de Flandre (Bray-Dunes, Zuydcoote, Leffrinckoucke et Dunkerque-Malo), où il est prévu d'installer une forêt de 38 à 46 tours "Eiffel" (hauteur prévue= entre 225 et 300m – pales incluses). Plus un seul kilomètre de côte voué au tourisme, l'Etat privatise la mer...un espace de liberté.

Beaucoup de questions se posent !

LES DIX REUNIONS

Elles étaient menées par le responsable de séance et les représentants des entreprises retenues pour ce projet (EMD, RTE et EDF).

Cela ressemblait plus à une action marketing et vente d'un produit.

Lancer des débats publics alors que les décisions sont prises aux niveaux gouvernemental et communautaire. A quoi servent-ils ? Pour se donner une bonne conscience ? Que sera-t-il retenu de ces débats ? De plus, la dernière réunion était en « visio » seulement, est-ce vraiment démocratique ? N'aurait-il pas valu attendre la fin du confinement pour continuer le débat ? Y aurait-il des pressions de l'Etat pour accélérer le développement accéléré de l'éolien en mer ?



NOUVEAU REGARD BRAY-DUNES

Association politique Bray-Dunoise, représentée par quatre élus d'opposition au conseil municipal.

Contact

Alain Vanhille
78 rue Auguste Coolen
Tél : +33.6 26 56 85 22
Alain.vanhille50@orange.fr

LA PRESENTATION DES PHOTOMONTAGES

Une responsable du CRNS nous a vanté l'exactitude des calculs pour cette présentation. Différentes vues étaient exposées, les éoliennes au large de nos côtes (Bray-Dunes, Zuydcoote, Leffrinckoucke, Malo-Dunkerque et la Panne en Belgique).

Le constat : l'action est commerciale et nous avons des doutes sur l'échelle de présentation de ces implantations. (Surtout ne pas effrayer le public et les riverains) Quelques repères à distance égale de la future implantation, le phare de saint Pol (36 m) et le phare de Dunkerque (63 m) cela nous donne une idée de proportion des hauteurs d'éoliennes (entre 225 et 300 m pales comprises) qui se situeront à 10 km de nos côtes. Que les photos montages soient plus réalistes !

Dans tous les cas, elles seront nettement visibles de nos côtes à 10 km de celles-ci et apporteront une pollution visuelle permanente pour notre site touristique en cours de classification « grand site de France ». La représentante du CRNS ne nous a pas convaincue en prétendant qu'elles ne seront visibles que 60% du temps. Et que de toute façon il fait toujours mauvais dans le Nord a-t-elle dit. Encore une vision négative d'une parisienne.

POLLUTIONS

Sonore : Aucune garantie par les différents représentants à ce stade du projet. D'après les experts, les vents dominants au $\frac{3}{4}$ du temps ne seraient pas dans une direction MER/TERRE. Donc il n'y aura pas de portée. Bof !

Technique : Les éoliennes sont des machines tournantes avec un besoin important de lubrification des pièces en mouvement, y a-t-il des moyens en cas d'avarie pour ne pas polluer la mer ?

Exploitation : Les pâles des éoliennes ne sont pas recyclables pour l'instant, et sont enterrées.

Visuelle : Ces implantations vont défigurer le paysage marin, il faut revoir la distance des côtes.

Impacts : Sur la faune et la flore marine, sur la zone migratoire, sur les dunes marines ...

TOURISME COMMERCE

Nous faisons partie d'une zone privilégiée tournée vers le tourisme nature, une zone de protection spéciale européenne Natura 2000 qui devrait normalement protéger nos sites. D'ailleurs la Cour administrative de Nantes a rendu un arrêt jugeant qu'un projet éoliennes marine est incompatible avec la législation gouvernant les sites Natura 2000 (issue des directives européennes « oiseaux » et « habitats » (CAA Nantes. 6 octobre 2000, Association Nature et Citoyenneté Crau Camargue Alpilles, n°19NT02389). Il n'est pas inutile de rappeler à EMD et RTE, que Natura 2000 et les parcs marins (autre instrument de protection) n'ont pas été conçus comme de simples labels de communication environnementale, le juge administratif suprême (Conseil d'Etat) saura s'en rappeler et n'hésitera pas à retoquer leur projet.

La dévalorisation de notre site touristique qui reste un moteur économique important de la station aura des retombées catastrophiques.

Dévalorisation par retombée naturelle du secteur commercial (hormis les curieux d'un jour).

Dévalorisation du secteur immobilier : les logements du front de mer se retrouveront directement impactés par ces implantations, et perdront certainement une partie de leurs valeurs.

DEMANTELEMENT EN FIN DE VIE

La durée de vie des éoliennes est de 30 ans, les spécialistes présents nous affirment que le démantèlement est chiffré à l'origine du contrat. Pourtant nous ne sommes pas à l'abri d'une faillite ou de rachats d'entreprises par des fonds de pension.

- Qu'en sera-t-il dans trente ans ?

- Quelles garanties avons-nous sur la qualité du démantèlement ?

- Le démantèlement du site veut dire « laisser un site vierge comme à son origine » ?

- Quelle est la charte du démantèlement et/ou la clause dans le cahier des charges ?

- Dureront-elles 30 ans en mer avec l'air salin et l'eau de mer ? On peut en douter, quand on voit que les

éoliennes terrestres sont démantelées au bout d'une dizaine d'années, et que dans les parcs terrestres une éolienne sur trois ne fonctionne pas.

Beaucoup trop de questions sont restées sans réponses lors des dernières réunions publiques.

(Les réponses : On ne sait pas à ce stade du projet, des études doivent se mettre en place et certaines sont en cours...).

Pourquoi toutes ces études d'impacts pour un projet de cette taille, qui datent de plusieurs années, ne sont-elles pas encore faites ?

RETOMBÉES POUR LE TERRITOIRE : ECONOMIE, EMPLOI, FORMATION

Répartition et Estimation de la ressource fiscale (article 1519B du Code Général des Impôts) :

- Taxe annuelle totale : 10 336 200 €
- Part affectée aux comités des pêches et les élevages
- Part affectée à l'office français de la biodiversité (OFB) (10%) : 1 033 620 €
- Part affectée aux organismes de secours et de sauvetage en mer (5%) : 516 810 €
- Part affectée aux communes littorales (50%) : 5 168 100 € (Le calcul est fait suivant la distance qui sépare les installations de l'un des points des communes concernées et du nombre d'habitants de ces dernières).

**Ces chiffres n'ont aucun caractère officiel, ils sont donnés à titre purement indicatif.*

Il est tout à fait anormal que les communes impactées le plus par la pollution visuelle de ce projet, avec des éoliennes à 10 kilomètres de la côte, touchent moins que la ville de Dunkerque qui les aura à une portée entre 12 et 14 kilomètres (du fait de la zone balayée par les radars du sémaphore) et que d'autres communes comme Oye Plage située juste à la limite des 22 miles en reçoive aussi.

De plus, cette taxe éolienne, qui peut être reversée sur plusieurs départements, pour un même projet est-elle conforme à la réglementation européenne ? La commune voisine de Bray-Dunes, La Panne en Belgique, est elle directement impactée par ce projet ?

Emplois mobilisés par EMD pour la dernière phase du projet :

- Phase 6 - Exploitation et maintenance entre 2027 et 2057 = 50 emplois locaux mobilisés pendant 30 ans.

C'est très peu comparé à l'usine nucléaire de Gravelines, et quelle garantie qu'ils soient tous locaux ?

QUESTIONS

1- Le développement économique se fait-il en France ou à l'étranger ? En effet la fabrication vient d'autres pays (turbine, fûts, les moyens de levages et de navigations, les compétences offshore...)

2- Comme tout est déjà décidé pour une implantation dans notre secteur, nous demandons que ce parc soit, comme chez nos voisins belges et hollandais, implanté entre 20 à 30 km des côtes et surtout ne plus les placer face aux secteurs touristiques.

3- Nous demandons plus de précisions, des garanties et plus de transparence sur le démantèlement, sur les études en cours de recyclage des matériaux.

(Les fûts en acier enfoncés dans le sol, les socles béton, la motorisation et ses huiles, les câbles électriques, les pales...)

4- Quels sont les impacts sur la biodiversité, sur la faune marine (poissons, mammifères marins, crustacés,...) ? Nous savons qu'en ce qui concerne les phoques, le niveau sonore émis dans l'eau pendant la phase de construction dépasse les limites fixées par le ministère de l'Environnement. Et pendant la phase de fonctionnement, les sons émis par les pâles et les turbines que ce soit dans l'eau ou dans le sol pourraient masquer les signaux que les animaux émettent pour s'orienter et naviguer entre eux. Ils peuvent avoir des effets chroniques sur leur santé et cela sur plus d'une dizaine de kilomètres autour des éoliennes. Comment se fait-il que de plus en plus d'animaux (marsouins, cachalots, ...) s'échouent le long de toutes les côtes de la Mer du Nord (150 par an en 1990, 500 en 2004, et maintenant près de 800 avec un pic sur les plages belges et hollandaises (avec la mise en activité de nouvelles fermes éoliennes).

5- Quels sont les impacts sur l'environnement de façon générale ?

6- L'implantation est prévue dans un passage migratoire, quelles sont les solutions envisagées ? Les oiseaux survolent notre espace maritime en provenance de 3 grands axes migratoires (transmanche, pélagique et côtier). Des milliers d'entre eux périront en passant cette zone, situé en plein milieu de ce site des Bancs de Flandre. Or celui-ci est classé NATURA 2000, dont la spécification est de ne pas impacter la faune et la flore.

7- La seule dizaine de kilomètres de côte, du département du Nord encore vouée au tourisme, est-elle condamnée à devenir un nouveau site industriel ? La France (l'Etat) aime-t-elle le Nord pour la sacrifier sur l'autel de la nouvelle politique bobo écologique ?

8- Les Nordistes pourront-ils encore voir un coucher de soleil sur leur Mer du Nord sans devoir mettre des oeillères (port d'un côté, éoliennes de l'autre) ?

9- Les pêcheurs (professionnels et particuliers) ?

10- La plaisance ?

11- La voie maritime directe entre les ports belges, Dunkerque et anglais ?

12- Et les obus conventionnels et peut-être chimiques (chut : secret d'état) ??? Va-t-on les contourner et déplacer les éoliennes quelques mètres plus loin, ou profiter une bonne fois pour toutes de les remonter, avant que l'oxydation fasse échapper leur « venin » ?

13- Le coût ? Va-t-il doubler en 2028 (nous ne sommes qu'en 2020) ? Le projet sera financé par les contribuables et consommateurs, de par leurs impôts (programmation pluriannuelle de l'énergie) et les taxes (turpe) sur leur facture.

14- La rentabilité du projet ? Cette nouvelle industrie ne l'est pas économiquement, car c'est une énergie intermittente.

15- Les retombées économiques locales ? 50 emplois à terme en maintenance, c'est peu comparé à l'usine nucléaire de Gravelines ; et si on compare à la production d'énergie, on tombe de haut...

16- Les retombées touristiques ? Nos cafés en bord de mer, nos restaurants, les emplois saisonniers ... ?

17- Et nos voisins belges ? Eux qui vont construire leur parc à plus de 20 kilomètres de la plage.

18- La seule dizaine de kilomètres de côte, du département du Nord encore vouée au tourisme - ses plages sont surtout un site historique, où s'est passée l'OPERATION DYNAMO - est condamnée à devenir un nouveau site industriel éolien. La Mer du Nord devant les plages de La Panne, Bray-Dunes, Zuydcoote, Leffrinckoucke et Dunkerque-Malo est un cimetière, où aviateurs, marins et soldats de l'armée de terre, anglais, belges, français, se sont sacrifiés pour notre liberté

(5000 y perdirent la vie).

L'«OPERATION DYNAMO» a été un tournant décisif dans le déroulement de la deuxième guerre mondiale. Que se serait-il passé si le corps expéditionnaire britannique n'avait pas échappé à l'étau nazi ? C'est le Miracle de Dunkerque (The Spirit of Dunkirk). Cette zone est un sanctuaire. Il faut la respecter. LES PEUPLES QUI NE REFLECHISSENT PAS SUR LEUR PASSÉ, SONT CONDAMNÉS À LE REVIVRE !

CONCLUSION

En étant présent à toutes les réunions, nous avons remarqué que l'auditoire est largement hostile au projet, bien que les représentants de EMD et RTE nous font comprendre que tout est "plié d'avance".

Cette politique énergétique française et européenne vise à défigurer nos paysages.

Terrien ou maritime, nos paysages français, parmi les plus beaux du monde, nous devons les protéger.

ARRETONS LE MASSACRE DE L'HORIZON !

L'énergie éolienne est un leurre ; c'est une énergie intermittente. Les graphiques journaliers du site Wind Europe parlent « tout seuls », et ceux de RTE sur novembre 2020 aussi.

Alors si cela arrive en plein hiver rigoureux, comme l'envisage Madame Pompili, ministre de la Transition écologique et solidaire, comment fait-on ? Pas de vent, pas de courant ; Tempête, on l'arrête.

Avec ce projet, le label Grand Site de France risque de ne pas être obtenu par les Dunes de Flandre.

Le Gouvernement sacrifie nos plages et notre Mer du Nord, c'est notre espace de Liberté et de détente. Pourtant la mer est un espace de liberté, et cette LIBERTE, il faut la léguer à nos enfants ! Laissons la comme on l'a découverte un jour.

C'est pourquoi, nous sommes **CONTRE** ce projet mal positionné, et nous demandons son abandon.